

Organisé par la Chambre Départementale d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques, dans le cadre du Concours Général Agricole (Salon International de l'Agriculture)

Territoire vallonné du Nord-Est du Béarn, plus proche climatiquement du Gers voisin que du reste du département, le Vic Bilh (ou "Vieux Pays") est aussi riche de coteaux calcaires, propices à l'élevage extensif et la culture de la vigne (pour laquelle il compte d'ailleurs 2 appellations, le Madiran et le Pacherenc du Vic Bilh).

Les paysages y sont donc le résultat de ces conditions pédo-climatiques particulières et des activités traditionnelles agro-pastorales.

UN CONCOURS POUR FAIRE RECONNAITRE L'EXCELLENCE DES PRATIQUES AGRO- ÉCOLOGIQUES :

Sont récompensées les pratiques amenant à un équilibre entre production fourragère et biodiversité. Permettant de faire le lien entre terroir et produits, ce concours contribue aussi à la promotion d'un territoire.



QUI PEUT PARTICIPER ?

Toute prairie (ou parcours) du territoire, non semée, riche en espèces végétales, pâturée ou fauchée, peut être inscrite ; elle fera l'objet au préalable d'une visite de pré-sélection.

Les parcelles éligibles sont situées sur ces communes :

ABERE, ANOYE, ARRICAU-BORDES, ARROSES, AURIONS-IDERNE, AYDIE, BALIRACQ-MAUMUSSON, BASSILLON-VAUZE, BETRACQ, BUROSSE-MENDOUSSE, CADILLON, CASTETPUGON, CASTILLON, CONCHEZ-DE-BEARN, CORBERE-ABERES, CROUSEILLES, ESCURES, GAYON, GERDEREST, LALONGUE, LANNECAUBE, LASSERRE, LEMBEYE, LESPIELLE, LUC-ARMAU, LUCARRE, LUSSAGNET-LUSSON, MASPIE-LALONQUERE-JUILLACQ, MOMY, MONCAUP, MONCLA, MONPEZAT, MONT-DISSE, PEYRELONGUE-ABOS, PORTET, SAMSONS-LION, SEMEACQ-BLACHON, SIMACOURBE, TADOUSSE-USSAU, VIALER.

COMMENT PARTICIPER :

La participation est gratuite.

S'inscrire, avant le 1^{er} mai, auprès de :

Marie Claude MAREAUX (CA64), au 06 24 42 59 54

LE JURY :

Les prairies sélectionnées seront visitées par un jury « regards croisés », comprenant 1 agronome (CA64), 1 naturaliste (CEN Aquitaine), 1 apiculteur (Rucher-école du Béarn) et 1 géographe (UPPA), **entre le 15 mai et le 1^{er} juin 2022.**

Le 1^{er} prix est un séjour de 2 jours à Paris pour 2 personnes, lors du prochain Salon de l'Agriculture (SIA 2023) ; le lauréat du concours local est en effet, de fait, sélectionné pour la version nationale des concours locaux.

Des analyses de fourrages sont de plus offertes (par la Chambre d'Agriculture) à chaque participant.

